



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120696

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/11/2024 14H59 C:025094 I:38188
V/REF : 972616
V/Email reçu le Mercredi 27/11/2024 a 14H59

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 00646
IMMEUBLE : LA CABROTTE II -0646
8/91/125, RUE DES VERCHERES
.
01360 LOYETTES

Vaulx en Velin, le 13 Décembre 2024

Référence Marché: M_231009002-1
LOCALISATION : ALLEE N°91 VERCHERES-LOGEMENT DE M.BOYER-2EME ETAGE-TEL:*06 66557223*
MOTIF : INTERVENIR POUR
-REGLAGE DE LA PORTE FENETRE DU SALON QUI NE SE FERME PAS CORRECTEMENT
Donneur d'ordre : M. X BARTOLONNE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 03/12 A 09H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. BOYER AU 2EME ETAGE
APRES VERIFICATION, NOUS CONSTATONS QUE LA CREMONE DE LA PORTE-FENETRE
EST CASSEE
LE LOCATAIRE REFUSE SON REMPLACEMENT SI LE REMPLACEMENT EST A SA CHARGE
PRISE DE REFERENCE

REEMPLACEMENT D'UNE GACHE CASSEE EGALEMENT NECESSAIRE

LE 12/12 A 08H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. BOYER AU 2EME ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA CREMONE ET GACHE PORTE-FENETRE DU SALON
DEPOSE ET REMPLACEMENT POIGNEE FENETRE CAR CELLE-CI ETAIT CASSEE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 13/12/24 a 08H40 xavier.bartolone@semcoda.co

MP LCOMPTER Email envoyé le 13/12/24 a 08H40 Mme E. GOMEZ

DT LGESTION Email envoyé le 04/12/24 a 09H05 M. X BARTOLONNE

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE ET DE LA GACHE SUR PORTE-FENETRE
LE LOCATAIRE REFUSE LE REMPLACEMENT SI C'EST A SA CHARGE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120696

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	70,79		70,79
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	5	50,56		50,56
1,00	MS00046-Rempl.Paumelles/gaches	5	20,22		20,22
1,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	5	126,41		126,41
TOTAL H.T.					267,98
T.V.A. a 10,00%					26,79
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>294,77</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 972616 du 27/11/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreaappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 791 685 du 26/11/2024
THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.
01-EE-2211-ENT-61563100
Marché : M - 231009002-1

Lieu d'intervention

MR BOYER Marc
MME BOYER Joëlle
91 RUE DES VERCHERES
01360 LOYETTES

Téléphone : 06.66.55.72.23

00646-00001-00001-00021 H / Type 3 / 02

Etage : 02

Date entrée: 13/09/2010

Délai

Date limite exécution : 12/12/2024

Observations

bon de commande validé par Mme GOMEZ

Tél. du client : 0666557223

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	70,79	70,79	7,08	77,87
MS00052 Réglage de la porte fenêtre du salon réglage de la porte fenêtre qui ne se ferme pas correctement merci de nousfaire un rapport complet de cette intervention. compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
				Total H.T.	121,36
				Total TVA	12,14
				Total TTC	133,50

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 972616 du 27/11/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par BARTOLONE Xavier le 27/11/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE TREVOUX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **91 RUE DES VERCHERES 01360 LOYETTES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **27/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 972616